VILLE DE MAROMME
République Française
Département de la Seine-Maritime
(76150)

VILLE DE MAROMME
Extrait des Registres des
Délibérations
du Conseil Municipal

Délibération n° 17
Séance du 1er octobre 2026

Date de convocation : 22/09/2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 33

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six le premier octobre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de MAROMME, régulièrement convoqué, s'est réuni à la canopée, Salle Taïga, sous la présidence de M. LAMIRAY David, Maire,

Sont présents : M. LAMIRAY David, Maire, Mme MASURIER Marie-Claude, M. HARDY Didier, Mme M'BODJ VOISIN Aissatou, M. AÑO Marc, Mme POULAIN Christelle, M. FERNANDES Quentin, Mme BREHAM Isabelle, M. ROBAT Christophe, Mme TCHILATCHAVA Alexandra, Maires-adjoints, Mme AÑO Alex, M. FLIPO Nicolas, Mme SARTA Angéla, M. SOUMARÉ Oumar, Conseillers municipaux délégués, Mme LEPRINCE Marie-Chantal, M. FLAHAUT Alain, Mme DEVAURE Magali, M. LARDANS Thierry, Mme DUPUIS Karine, Mme ADAM Stéphanie, M. BOUHMAR Toufir, Mme PION Estelle, Mme CHABANE Hakima, M. LANCHON BREUIL Aurélien, M. CHAPLET Benjamin, Mme ANDRE Fanny, Mme DEMEULLE Jennifer, Mme FERAY Kimbeurlee, M. KAÇAR Dilaver, M. AÑO Julio, conseillers municipaux.

Ont remis pouvoir : M. PATIN Cédric à M. ROBAT Christophe, M. SIMONIN Didier à Mme BREHAM Isabelle, M. D'ALMEIDA Horacio à Mme CHABANE Hakima.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Mme MASURIER Marie-Claude, Maire-adjointe, remplit les fonctions de secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'application Télérecours est accessible par le site internet www.telerecours.fr

Objet : Convention relative à la réutilisation des informations figurant dans les listes de résultats d'examens par les collectivités territoriales – Session 2026

PJ : 1

Le Conseil municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,

- **Considérant** le rapport de présentation joint à la présente délibération,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention et ses éventuels avenants, relative à l'utilisation des informations figurant dans les listes de résultats d'examens par les collectivités territoriales avec le rectorat de l'académie de Rouen pour la session 2026.

Suivent les signatures pour extrait conforme
Fait et délibéré à Maromme, le 1er octobre 2026

Le secrétaire de séance,

L'Adjointe au maire,

MAIRIE DE MAROMME 76150 Seine-Maritime

Marie-Claude MASURIER

MAIRIE DE MAROMME 76150 Seine-Maritime

Le Maire,

David LAMIRAY

Accusé de réception en préfecture
076-217604107-20261001-D20261017-DE
Date de télétransmission : 06/10/2026
Date de réception préfecture : 06/10/2026

Acte certifié exécutoire,
Compte tenu de sa réception en Préfecture de Seine-Maritime, le **06/10/2026**
Compte tenu de sa publication sur le site internet de la ville le **08/10/2026**